

Rapport de la Cour des comptes sur l'emploi des fonds versés par l'opérateur de compétences des entreprises de proximité à l'association paritaire nationale d'innovation et d'information

Suite à la publication du rapport de la Cour des comptes sur l'emploi des fonds versés par l'opérateur de compétences des entreprises de proximité à l'association paritaire nationale d'innovation et d'information, le groupe Domicile & Compétences s'exprime par voie de communiqué.

Le Groupe Domicile & Compétences : une organisation historique et efficiente au service de la professionnalisation du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile

Depuis 30 ans, nous avons développé des expertises spécifiques et structuré nos activités pour répondre à la volonté du paritarisme de mettre en place au niveau national une politique de professionnalisation ambitieuse, adaptée à la singularité du secteur et accessible au plus grand nombre sur les territoires métropolitains et ultra-marins.

La création plus récente du Groupe Domicile & Compétences a eu pour seul objectif de renforcer et sécuriser une organisation opérationnelle historique dans la continuité des activités déployées et en conformité avec les évolutions légales et réglementaires imposées par la grande réforme de la formation professionnelle de 2018.

C'est également dans ce contexte extrêmement changeant que nous avons assuré le versement des rémunérations et des frais de vie aux salariés du secteur, conformément aux règles définies par les instances paritaires, et que nous avons accompagné l'APNI à prendre sa place dans l'écosystème du secteur dès 2019.

Sans cet engagement, encadré par une convention de gré à gré, les travaux engagés de longue date par les partenaires sociaux pour structurer leur politique de professionnalisation auraient été stoppés en raison d'une recomposition profonde des OPCA, dont la Branche professionnelle dépend, et par extension notre organisation.

Preuve aujourd'hui de la maturité des accords paritaires et du modèle mis en place : près d'un million de parcours de formation et de certification professionnelles ont pu être engagés en 30 années.

« Nous avons bien pris connaissance des recommandations formulées par la Cour qu'elle estime nécessaires pour "conforter la pertinence de l'organisation complexe et dérogatoire mise en place en 2019". Nous gardons la conviction profonde que la professionnalisation est un pilier structurant de l'évolution de notre secteur, et qu'elle sera un levier majeur pour répondre aux enjeux d'attractivité. Nous saurons ajuster notre modèle pour continuer de servir cette conviction! » Baptiste LENFANT, Délégué général du Groupe Domicile & Compétences



A propos du Groupe Domicile & Compétences

Traversé par les grandes transitions de notre époque, le domicile est un formidable territoire d'investigations. En constante mutation, il est devenu un espace vivant où se rencontrent la sphère privée et publique, faisant émerger des compétences trop souvent ignorées qui s'acquièrent, se transmettent et se transfèrent. Engagé dans une démarche prospective et s'appuyant sur une approche scientifique, le groupe Domicile & Compétences a pour vocation de faire reconnaître le domicile comme un territoire de compétences, avec l'appui de ses trois marques : IPERIA, Université du domicile et Incitu. Ses travaux éclairent des phénomènes de société et contribuent à nourrir le débat public et citoyen. Il fédère ainsi des initiatives, des partenariats et des programmes au service du bien commun. Site web : www.domicile-competences.fr

Contact presse : Yannick Lailler

Chargé de relations presse du Groupe Domicile & Compétences

Tél.: 06 48 28 08 32

yannick. lailler@domicile-competences. fr

